

Délibération portant approbation du nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours master pour l'année universitaire 2021-2022

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 20 et 21 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2016 accréditant l'Enssib en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} juin 2021 accréditant l'Enssib en vue de la délivrance de diplômes nationaux.
- Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 28 juin 2021 fixant les maquettes des masters pour l'année universitaire 2021-2022,

Sur proposition de la Directrice et de la Directrice des études et des stages.

Membres en exercice : 27

Quorum de présence : 14

Votes exprimés : 23

Dont

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : /

Le conseil d'administration réuni le 28 juin 2021 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master pour l'année 2021-2022**, annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 4 octobre 2021

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Délibération fixant le nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master pour l'année universitaire 2021-2022

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 28 juin 2021 fixant les maquettes des masters pour l'année universitaire 2021-2022,

Il est proposé au Conseil d'administration de fixer un nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master.

Pour l'année 2021-2022, ce nombre est fixé à 8.

Délibération approuvée par le Conseil d'administration du 4 octobre 2021